

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-006

du 18 juin 2020

n°006

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Corine FARINEAU, Sophie GUEGUEN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Amine MESSAOUDENE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de la commune dans les conseils administration des collèges et lycées

Les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixent la composition des conseils d'administration des lycées et collèges de plus de 600 élèves et des collèges de moins de 600 élèves. Les conseils d'administration sont composés, respectivement de 30 ou de 24 membres parmi lesquels :

- pour les lycées et collèges de plus de 600 élèves : un représentant de la commune siège de l'établissement et un représentant de l'EPCI,*
- pour les collèges de moins de 600 élèves : un représentant de la commune siège de l'établissement.*

* * * * *

VU les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixant la composition des conseils d'administration des collèges et lycées,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des représentants de la commune pour siéger dans les conseils d'administration des 4 lycées et 3 collèges situés dans la commune de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner les représentants suivants

Lycée Marcelin Berthelot	- Michel DROIN
Lycée général et technologique Edouard Branly	- Amine MESSAOUDENE
Lycée d'enseignement professionnel Edouard Branly	- Amine MESSAOUDENE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200618-006

du 18 juin 2020

n°006

page 2/2

Lycée d'enseignement professionnel du Verger	- Corine FARINEAU
Collège René Descartes	- Michel FRESNEAU
CES Jean Macé	- Ahmed BEN DJILLALI
CES George Sand	- Patrice CANTINOLLE

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 D. SIMONET, P. BAZIN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU
DOMINGO, D. SIMON, M. LATUS, JP. DE MICHIEL.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER

